



TABLEAU DES QUOTAS POUR CHAQUE ACTIVITÉ année 2020-2021

Tableau récapitulatif du nombre de qualifiés pour les championnats nationaux.

Pour chaque activité :

- quotas de base
- quotas supplémentaires en fonction des résultats n-1 (quotas sup. résultats)
- quotas supplémentaires en fonction des pratiquants n-1 (quotas sup. participants)

QUOTAS DE BASE

Ils sont attribués par territoire en fonction des résultats aux championnats qualificatifs.

Ils sont déterminés par chaque Commission Technique Nationale (CTN).

En cas de renoncement d'un individuel ou d'une équipe à sa qualification pour les championnats nationaux, le territoire devra sélectionner l'individuel ou l'équipe classé(e) immédiatement après.

QUOTAS SUPPLÉMENTAIRES RÉSULTATS N-1

Ils sont attribués en fonction des résultats obtenus au championnat national par les territoires de l'année N-1.

Chaque CTN fixe les règles d'attribution.

En référence à l'article 17 des règlements généraux :

"Un tableau de répartition du nombre de qualifiés et de quotas supplémentaires (équipes et individuels) par discipline et par catégorie est publié en début d'année scolaire.

Lorsque les quotas sont sexués, il n'est pas possible de les inter changer."

QUOTAS SUPPLÉMENTAIRES PRATIQUANTS N-1

Ils sont attribués en fonction du nombre de pratiquants au premier niveau de compétition d'un territoire, de l'année N-1.

COURSE D'ORIENTATION

QUOTAS DE BASE

INDIVIDUEL :
 - 6 en promotionnel toutes catégories
 - 6 en élite toutes catégories

ÉQUIPE :
 - 2 équipes par catégorie

INDIV/ÉQUIPE	INDIVIDUEL												ÉQUIPE		
	PROMOTIONNEL						ÉLITE								
PROMO/ÉLITE															
CATÉGORIES	BF	BG	MF	MG	C/JF	C/JG	BF	BG	MF	MG	C/JF	C/JG	BEN	MIN	C/J
QUOTAS PRÉVUS	6						6						2	2	2

 QUOTAS SUP.
 RÉSULTATS

INDIVIDUEL :
 - 1^{er} de chaque catégorie

ÉQUIPE :
 1^r : 3 quotas pour individuel promo
 2^e : 2 quotas pour individuel promo
 3^e : 1 quota pour individuel promo

INDIV/ÉQUIPE	INDIVIDUEL												ÉQUIPE		
	PROMOTIONNEL						ÉLITE								
PROMO/ÉLITE															
CATÉGORIES	BF	BG	MF	MG	C/JF	C/JG	BF	BG	MF	MG	C/JF	C/JG	BEN	MIN	C/J
QUOTAS PRÉVUS	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	6	6	6

AUVERGNE RHONE-ALPES			1			1	1	1		1			3	3	2
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE															
BRETAGNE				1								1	2	2	1
CENTRE VAL DE LOIRE															
DOM-TOM															
GRAND EST															
HAUTS DE FRANCE		1												1	
ILE DE FRANCE	1														3
NORMANDIE															
NOUVELLE AQUITAINE															
OCCITANIE															
PAYS DE LA LOIRE					1				1		1		1		
PROVENCE ALPES-COTE D'AZUR															